

Situation mensuelle du mois de mai 2012

Les aides publiques à l'agriculture

Plus de 200 millions d'euros d'aides versées aux secteurs agricole et agroalimentaire en 2011 dans le cadre de la PAC

La mise en œuvre de la Politique Agricole commune est adaptée à la situation spécifique des DOM en général et de La Réunion en particulier. Elle s'organise autour de deux instruments financiers :

Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (depuis 1991, le **POSEI** et l'actuel programme

datant de 2006). Il permet la mise en œuvre du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Il est constitué d'une part des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) et d'autre part du régime spécifique d'approvisionnement (RSA). Il est modifiable annuellement en fonction des propositions locales et selon le retour d'expérience.

Le programme de développement rural de La Réunion (**PDRR**), forme locale du deuxième pilier de la PAC. Celui-ci est déconcentré pour l'ensemble des DOM et pour la Corse.

L'instrument financier de la politique de développement rural au sein de la politique agricole commune est le fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui a succédé au FEOGA en 2007-2013. Il soutient les activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaires ou en lien avec l'espace rural.

Le montant des aides 2011 au secteur agricole et agroalimentaire s'élève globalement à environ 207 millions d'euros contre 225 millions d'euros en 2010 et 202 millions d'euros en 2009 (hors calamités).

Synthèse globale par filière

Tous financements confondus hors calamités

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011 ¹
Filière canne	85,31	90,61	110,92	114,03	116,12
Filières animales	23,94	21,95	17,97	21,84	27,59
Filières végétales hors canne	6,95	8,68	7,36	7,90	8,40
Mesures diverses en faveur des IAA	3,28	4,30	3,57	4,29	7,81
Dispositifs non affectés ²	41,99	41,71	47,48	65,39	38,57
Contribution hors programme ³	17,36	15,25	14,21	11,62	8,04
Total financement public	178,83	182,50	201,51	225,07	206,53

1. Données provisoires.

2. Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens (encadrement technique, recherche et formation).

3. Aides de l'État et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens.

Source : DAAF La Réunion



Synthèse par fonds

Premier pilier de la PAC : POSEI et convention canne

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011 ¹
Régime spécial d'approvisionnement	12,26	11,80	11,82	12,14	12,16
Primes animales	4,28	4,21	4,35	4,45	4,61
Importations animaux	0,16	0,09	0,09	0,04	0,19
Structuration de l'élevage	13,60	13,30	12,50	16,11	21,30
Diversification des productions végétales	4,90	5,40	6,51	6,66	6,50
Filière canne sucre rhum ²	43,59	48,54	72,95	72,90	74,60
Canne - aide à la production	34,72	34,72	34,72	34,72	34,72
Total financement public	113,51	118,08	142,94	147,01	154,07

1. Données provisoires.

2. Aides complémentaires nationales à partir de 2009 visant à faciliter l'écoulement des sucres vers l'UE dans le cadre de la réforme de l'OCM sucre.

Source : DAAF La Réunion

Deuxième pilier de la PAC

Développement rural - PDRR : Plan de développement rural de La Réunion et fin du précédent DOCUP

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
ICHN	6,22	5,48	5,27	5,95	6,03
MAE	1,89	2,10	1,31	0,28	0,31
Pré-retraite	1,65	2,12	0,42	0,46	0,54
Filière canne	7,00	7,35	3,25	2,80	2,80
Filières animales	5,90	4,35	1,03	1,24	1,50
Filières végétales hors canne	2,05	3,27	0,85	1,24	1,90
Mesures diverses en faveur des IAA	3,28	4,30	3,57	4,29	7,81
Dispositifs non affectés ^{1 2 3}	19,97	20,21	28,66	50,18	23,53
Total financement public	47,96	49,18	44,36	66,44	44,42

1. Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens.

2. Y compris axes 3 et 4 du PDRR, irrigation et forêt.

3. Diminution des investissements hydrauliques en 2011.

Source : DAAF La Réunion

Aides nationales^{1 2}

En plus des contributions relevant des principaux programmes et conventions, diverses interventions sont financées sur budget de l'État et des collectivités

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
Indemnisation au titre des calamités hors canne	9,45		3,40	0,10	3,30
Indemnisation au titre des calamités canne	3,26		0,00	0,00	0,54
Plan d'urgence dit « plan Barnier » en 2008					
« Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture » en 2009			0,51	0,94	
Autres aides État dont ODEADOM PRDA et CIOM	1,79	2,25	2,70	6,78	4,44
Dépenses des collectivités ³	15,57	13,00	11,00	3,90	3,60
Total financement public	30,07	15,25	17,61	11,72	11,87

1. Aides de l'État et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens.

2. Les subventions équivalentes au titre de la défiscalisation et du remboursement de la TVANPR n'ont pas été prises en compte.

3. Fin de la détaxe gazole en 2009.

Source : DAAF La Réunion

Le prix du foncier agricole et rural en 2011 à La Réunion

Les superficies vendues ont une taille moyenne inférieure à 1 ha

Avec 1 450 projets de ventes, le nombre de transactions foncières (agricoles et rurales) sur l'île de La Réunion progresse de 5,4 % par rapport à 2010. Sur longue période, il reste toutefois relativement stable. Les surfaces échangées se stabilisent à 1 100 ha, après une forte contraction en 2008 (- 17 %) qui avait été suivie d'une nette hausse en 2009 (+ 30 %).

410 ha achetés par des agriculteurs

En 2011, les agriculteurs ont acheté 410 ha, soit 37 % des superficies échangées. Pour autant, ils ne représentent que 14 % des transactions. Le poids des non-agriculteurs sur le marché demeure en effet élevé : ils représentent notamment plus de 90 % de la valeur totale des échanges.

Progression modérée des prix

Les prix de l'ensemble des terres agricoles augmentent de manière modérée entre 2010 et 2011. Le prix des terres à canne, s'élevant à 9 910 euros/ha, est en très légère hausse par rapport à 2010 (+ 2 %). Celui des terres d'élevage poursuit sa progression, avec + 3 % en 2011 pour 6 870 euros/ha. Enfin, concernant les autres types de terres, la progression est modérée (+ 1 %), après une hausse significative en 2010 ; leur prix atteint 7 500 euros/ha.

	Dominante 2010 (euros/ha)	2011 (euros/ha)			Évolution 2011/2010
		Dominante	Minimum	Maximum	
Littoral Ouest et Sud irrigué	11 500	12 000	10 000	14 000	+ 4,35
Hauts du Sud-Ouest	8 500	8 500	7 500	10 500	0
Pentes du Tampon, St-Joseph	8 750	8 750	7 200	10 800	0
L'Est	8 750	8 750	7 000	12 000	0
Le Nord	11 000	11 000	7 200	15 000	0
Les Brûlés	6 500	7 000	6 500	8 500	+ 7,69
TERRES À CANNE*	9 760	9 910			+ 1,54
Hauts de l'Ouest	7 000	7 000	5 000	8 500	0
Les Plaines	6 500	6 800	5 000	9 000	+ 4,62
TERRES D'ÉLEVAGE*	6 670	6 870			+ 3,00
Hauts de l'Ouest	7 500	7 500	6 200	9 500	0
Les Cirques	7 000	7 500	5 000	10 000	+ 7,14
AUTRES TERRES*	7 390	7 500			+ 1,49

* Valeurs moyennes pondérées selon les superficies.

Source : Agreste - DAAF La Réunion - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles dans les DOM.



Agreste : la statistique agricole

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service de l'Information Statistique et Économique - Parc de la Providence - 97489 SAINT DENIS Cedex.

Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 93

Les résultats sont accessibles sur internet www.daaf974.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr

■ Directeur de la publication : Louis BIANNIC

■ Rédacteur en chef : Gil Chaulet

■ Rédacteurs : Eric Jeuffrault – Nicolas Brod – Frédéric Fanon

■ Composition : SSP - ANCD ■ Dépôt légal : à parution ■ ISBN : 2-11-090743-6 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2012